

---

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 24 février 2010 à 9 h 40.**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Chauveau, Ghyslain – membre	Masson, Réjean – membre
Desrochers, Huguette – membre et secrétaire	Mauri, Florencia – membre
Fouquet, Guy – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Goguen, Nathalie – membre	Robert, Nicole – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy, Alain – membre
Lamoureux, Bertrand – membre	Roy, Robert G. – membre
Lavoie, Michèle – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 <sup>e</sup> vice-présidente
Marceau, Denis – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 <sup>er</sup> vice-président

**PERSONNES INVITÉES :**

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

**PERSONNES-RESSOURCES :**

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement  
Bureau, Andrée, conseillère en développement  
Desautels, Dominique, conseillère en développement  
Falcão, Caroline, conseillère en développement  
Fréchette, François, conseiller en développement  
Quirion, Murielle, secrétaire de direction

**PERSONNES ABSENTES :**

Bernier, Maurice – membre et président	Gingras, Diane – membre et trésorière
Boucher, Claude – membre	Hamm, Vicki May – membre
Bureau, Sylvie – membre	Hémond, Jacques – membre
Cloutier, Vincent – membre	Marinovich, Gérard – membre
Gagné, Laurian – membre	Martel, Marc-André – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

En l'absence du président, M. Maurice Bernier, la présidence de cette séance est assurée par Mme Colette Roy-Laroche, laquelle est secondée par M. Bernard Sévigny. Mme Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Roy-Laroche ouvre la séance à 9 h 40 et elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Elle profite de l'occasion pour saluer les membres et elle les informe que le président, M. Maurice Bernier, ainsi que Mme Marie-Hélène Wolfe sont absents, ayant été conviés à une rencontre de la Table Québec-Régions, à laquelle participe également le premier ministre, M. Jean Charest, à Québec.

Madame Roy-Laroche mentionne également que M. Normand Potvin a été remplacé par M. Ghyslain Chauveau pour représenter la municipalité de Cookshire-Eaton à la CRÉ de l'Estrie, par résolution du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton datée du 1<sup>er</sup> février 2010. Madame Roy-Laroche souhaite la bienvenue à M. Chauveau. Ce dernier prend la parole pour remercier les membres du conseil de cet accueil et apporte quelques précisions quant à l'état de santé de Monsieur Potvin. Madame Roy-Laroche manifeste, au nom du conseil d'administration, que de bonnes pensées sont tournées vers Monsieur Potvin en ces moments difficiles.

## **1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter le point 9.2.- Affaires gouvernementales - Commission parlementaire « Vers un développement durable de la pratique » - Information

Modifier le point 8.1.- Centre de communication santé de l'Estrie pour un point d'information, plutôt qu'un point de décision.

**CRÉ-10-038**      **Il est proposé par Réjean Masson**  
**appuyé par Nicole Robert**  
**et résolu :**

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2 PROCÈS-VERBAUX DU 27 JANVIER 2010

### 2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 janvier 2010

La présidente de l'assemblée demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 27 janvier dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-10-039

**Il est proposé par Huguette Desrochers  
appuyée par Denis Marceau  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 janvier 2010 tel qu'il est présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 2.2 Suivi du procès-verbal

Madame Andrée Bureau fait les suivis suivants :

- **La Tribune de la diversité – page 10 :** Madame Bureau informe les membres du conseil d'administration que le lancement de ce projet a eu lieu le 23 février dernier. Elle invite Madame Nathalie Goguen à prendre la parole. Cette dernière a assisté au lancement de « La Tribune de la diversité ». Ce projet vise à valoriser la richesse de l'immigration en Estrie. Il vise également à abattre des barrières et à favoriser l'intégration des immigrants dans la région. Une fois par mois, une page mettra en lumière des accomplissements de gens des communautés culturelles des sept MRC estriennes. Les textes publiés, dès le 24 mars, permettront aux natifs de la région et aux arrivants de mieux se connaître, soutiennent les instigateurs du projet. Pour la première année du projet, une jeune journaliste camerounaise travaillera à l'exploration et à la divulgation de l'immigration dans la région. Celle-ci aura besoin de la collaboration des municipalités afin d'y recueillir leur expérience face à l'immigration dans leur milieu.
- **UAF 034-52 - page 26 :** Une correspondance conjointe signée par les présidents des CRÉ de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches a été acheminée à la ministre Nathalie Normandeau dans le but de réitérer sa demande afin de scinder l'unité d'aménagement forestier (UAF) 034-52 en fonction du territoire de la région administrative.
- **Volet II – page 28 :** Contrairement à ce qui avait été annoncé, l'appel à projets n'a pas été lancé, étant donné qu'une correspondance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune annonçant quelques changements au programme a été reçue le 2 février dernier. Le document est déposé sur place.
- **Train rapide : Objectif Rive-Sud, page 33 :** L'assemblée générale de la fondation de l'OBNL aura lieu le 19 mars prochain et une résolution d'adhésion doit être formulée afin d'y désigner un représentant et ainsi avoir droit de vote.

---

### **Coalition Train rapide : Objectif Rive Sud**

---

CONSIDÉRANT QUE la rive sud du fleuve Saint-Laurent est une région importante, en termes de poids économique, comprenant des secteurs exportables (basiques);

CONSIDÉRANT QUE la rive sud du fleuve Saint-Laurent s'insère dans un axe économique nord-sud important et que le développement du Québec doit permettre d'intégrer une stratégie complémentaire de développement économique sur cet axe à la stratégie historique est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet de train rapide fait présentement l'objet d'une étude financée par des fonds publics provenant des gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QUE les fonds publics disponibles pour la réalisation de cette étude doivent être utilisés dans le meilleur intérêt des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que les études de coûts associés à ce projet puissent couvrir toutes les options possibles et envisageables;

CONSIDÉRANT QUE cette étude doit s'effectuer dans le meilleur intérêt de la population qui devra repenser les moyens de transport, et plus particulièrement celui du transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'un train rapide est important pour le développement économique du Québec dans son ensemble et principalement dans le corridor où il circulera;

CONSIDÉRANT QUE le projet de train rapide aura une incidence directe sur la réduction des gaz à effet de serre et un impact positif pour réduire la congestion des véhicules sur les autoroutes situées entre Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le train rapide entre Québec et Montréal peut transiter sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, soit sur la rive nord ou sur la rive sud;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude doivent permettre à un comité de faire les meilleures recommandations possible afin d'assurer une décision éclairée et objective quant au tracé final qui sera utilisé pour le meilleur intérêt du développement économique et durable du Québec et du Canada;

**CRÉ-10-040**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Nicole Robert  
et résolu :**

D'appuyer le projet d'un train rapide dans le corridor Québec-Montréal-Windsor, sans toutefois se positionner sur une technologie en particulier;

DE faire toutes les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales, tant au gouvernement du Canada qu'au gouvernement du Québec, pour exiger que les études actuelles ou futures dans ce dossier tiennent compte de tous les scénarios possibles de chaque côté du fleuve Saint-Laurent, soit un trajet sur la rive nord et un trajet sur la rive sud.

D'adhérer à titre de membre à la *Coalition Train rapide : Objectif Rive Sud* et de déléguer Marie-Hélène Wolfe, directrice générale, pour représenter la Conférence régionale des élus de l'Estrie.

### **Adoptée à l'unanimité**

## **3 AFFAIRES INTERNES**

### **3.1 Processus de nomination des membres de la société civile**

Madame Roy-Laroche demande de distribuer l'échéancier de la démarche de consultation. Les discussions portant sur les désignations des postes et la consultation auront lieu lors d'une séance de travail à venir en mars.

M. Bertrand Lamoureux demande « combien de sièges sont touchés par ce processus de nomination ? » Les neuf (9) mandats arrivent à échéance en juin 2010, répond Mme Andrée Bureau.

Monsieur Alain Roy soulève un questionnement quant à la durée établie pour le processus de consultation des organismes, celle-ci n'étant que de 7 jours, ce qui est nettement insuffisant. Monsieur Roy propose d'informer rapidement les organismes qu'elles seront consultées. Une demande de clarification est formulée en ce sens auprès de la direction générale.

## **4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012/ SUIVI ET MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie**

#### **4.1.1 Manuel de bonnes pratiques par Paysages estriens - Présentation**

Madame Roy-Laroche invite Diane Pelletier, accompagnée de Judith Côté, à venir présenter le Manuel de bonnes pratiques.

Madame Pelletier débute en présentant l'origine de Paysages estriens. Le principal mandat de cet organisme est de sensibiliser, informer et promouvoir la préservation et la valorisation du patrimoine paysager estrien. Elle souligne et remercie la collaboration des partenaires ayant appuyé l'organisme depuis ses débuts. Elle poursuit en présentant un outil destiné aux municipalités intitulé « Paysages du Québec : Manuel de bonnes pratiques ».

Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien financier de certains partenaires, tels que la CRÉ de l'Estrie (60 000 \$), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (40 000 \$), le ministère des Transports (20 000 \$) et l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (2 000 \$).

Elle remet la parole à Judith Côté. Cette dernière fait circuler deux (2) exemplaires de ce manuel de bonnes pratiques, afin que les membres du conseil d'administration puissent en prendre connaissance. Le lancement de ce manuel a eu lieu le 16 février dernier. Plus de quatre-vingts (80) personnes étaient présentes à ce lancement. Elle profite de l'occasion pour remercier Judith Lavallée, chargée de communications à la CRÉ de l'Estrie et Danie Béliveau, responsable des relations publiques à Tourisme Cantons-de-l'Est pour leur collaboration à la préparation de cet événement.

Une première partie de ce manuel traite des aspects plus théoriques, comme « le paysage », « mettre en valeur nos paysages » et « les problématiques paysagères ». La deuxième partie est présentée sous forme de fiches techniques traitant de différents sujets, tels que les abords routiers, l'affichage, l'éclairage, les éoliennes, etc. Ces fiches apporteront des pistes de réflexion enrichissantes pour toutes les municipalités de l'Estrie.

À ce jour, 2 500 exemplaires ont été imprimés, de ce nombre 1 250 ont été distribués aux municipalités du Québec par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et 65 ont été vendus. Ce manuel est vendu au coût de 65 \$.

Madame Pelletier remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur accueil et termine en citant un proverbe péruvien « *Si la terre appartient à son propriétaire, le paysage, lui, est à celui qui le regarde* ».

Madame Michèle Lavoie ajoute qu'une étude de caractérisation des paysages a été faite dans la MRC de Coaticook et cela permettra de mieux évaluer la qualité paysagère dans l'élaboration de leurs projets. Elle invite les autres MRC à réaliser cette caractérisation.

M. Jean-Louis Blanchette mentionne que ce manuel intéresse également l'Association des constructeurs du Québec et qu'un plan de diffusion à l'échelle du Québec sera mis en place.

## **4.2 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement**

### **4.2.1 Journées de la persévérance scolaire - Retour**

Dominique Desautels informe les membres que les journées de la persévérance scolaire ont eu un retentissant succès. Pour sa première édition, le promoteur est très satisfait de la participation des organismes du milieu. Ce sont plus de 300 activités qui ont été réalisées sur l'ensemble du territoire estrien et portées par plus de 160 organismes. Ces activités allaient de la pose d'affiche, à la distribution de crayons, à l'activité créée par le milieu, à l'activité suggérée, au souper-bénéfice. Elle souligne la participation du monde municipale puisque 26 municipalités ont adopté la résolution.

À l'échelle provinciale, neuf (9) régions administratives ont tenu cet événement, en même temps que l'Estrie. L'objectif est d'en faire un mouvement national. Une deuxième édition sera certainement au rendez-vous l'an prochain.

La persévérance scolaire est un sujet très important pour notre société, mentionne Mme Roy-Laroche.

#### **4.3 Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie**

##### **4.3.1 DEFI Innovation Estrie - Nouvelle image**

Mme Andrée Bureau informe les membres du conseil que le plan d'action de DEFI Innovation a été dévoilé dans le cadre d'une conférence de presse qui a eu lieu le 19 février, ainsi que la nouvelle image de DEFI Innovation Estrie y a également été présentée. Elle rappelle également que le 5 mars prochain, M. François Godbout présentera les travaux lors du petit déjeuner du GATE.

#### **4.4 Axe 4 - Miser sur l'Adaptation économique**

##### **4.4.1 Entente spécifique sur le développement de l'entrepreneuriat en Estrie / FDR-05-09-203**

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 4.2 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 vise à renforcer l'entrepreneuriat local;

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2008, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a adopté une stratégie estrienne de développement de l'entrepreneuriat issue des travaux d'un comité régional;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie précise les actions à mettre en œuvre dans l'orientation 4.2 sur le renforcement de l'entrepreneuriat local;

CONSIDÉRANT QU'un des cinq volets de cette stratégie vise le développement d'une culture entrepreneuriale en Estrie;

CONSIDÉRANT QU'un autre volet de la stratégie vise la pérennité des entreprises et que le mentorat d'affaires contribue à cette pérennité;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a soutenu financièrement l'élaboration d'un plan d'action pour le développement de la culture entrepreneuriale en Estrie;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue d'une rencontre sur le mentorat d'affaires en Estrie où participaient des gens de CLD, SADC, Centre d'entrepreneurship Dobson-Lagassé, Pro-Gestion Estrie, MDEIE, etc., il a été conclu que le maintien du service de mentorat en Estrie nécessite la mise en commun de ressources financières régionales pour assurer la coordination des deux cellules.

CRÉ-10-041

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Bertrand Lamoreux  
et résolu :**

D'autoriser la permanence de la CRÉ de l'Estrie à négocier une entente spécifique sur le développement de l'entrepreneuriat en Estrie;

De déléguer M. Vincent Cloutier et Mme Nathalie Goguen pour siéger au comité de négociation de cette entente spécifique.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Robert suggère à Madame Goguen de porter la préoccupation du démarrage d'entreprise au cours des négociations.

## **5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

### **5.1 État de situation des engagements financiers 2009-2010**

À la suite des modifications apportées lors du dernier conseil d'administration, Mme Andrée Bureau présente l'état de situation du Fonds de développement régional 2009-2010 en rappelant qu'une évaluation de projets aura lieu d'ici le 31 mars 2010.

### **5.2 Études & recherches**

#### **5.2.1 Identification et conceptualisation d'outils visant à permettre l'amélioration des compétences des intervenants économiques de l'Estrie en accompagnement d'entreprises / FDR-05-09-308**

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 en ce qui concerne l'adaptation des services aux besoins des entrepreneurs, sur l'ensemble du territoire estrien;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit également dans la vision de développement de l'Estrie qui vise à soutenir ses entreprises et ses entrepreneurs, particulièrement son entrepreneuriat local, face aux enjeux de la mondialisation et de l'innovation;

CONSIDÉRANT QUE le projet devrait permettre de cerner les opportunités de développement d'outils qui permettront d'augmenter l'expertise professionnelle des intervenants en développement économique et entrepreneurial.

**CRÉ-10-042**

**Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de 19 950 \$ au projet « Identification et conceptualisation d'outils visant à permettre l'amélioration des compétences des intervenants économiques de l'Estrie en accompagnement d'entreprises », à même le volet Études et recherches de l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

M. Alain Roy souhaite connaître les résultats de cette étude à l'échéance et cette demande obtient l'appui des membres du conseil d'administration.

**6 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)**

**6.1 Campagne régionale « Je touche du bois »**

Monsieur Jean-Louis Blanchette informe les membres qu'une campagne provinciale de promotion régionale aura lieu dans le cadre de la stratégie d'utilisation du bois dans la construction. Cette campagne se déroulera au cours du mois de mars. L'Estrie a désigné Monsieur Pierre Pellerin de Bleu Lavande, porte-parole pour la région.

Des échanges s'ensuivent concernant la notion d'utilisation du bois et la philosophie rattachée au développement durable.

**6.2 Programme « Acquisition de connaissance et valorisation de la ressource faunique »**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) reconnaît la Conférence régionale des élus (CRÉ) et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) comme son partenaire régional;

CONSIDÉRANT QUE le programme met à la disposition de la CRÉ de l'Estrie, pour l'exercice 2009-2010, une somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$), afin de rapprocher la Table régionale Faune et la CRÉ de l'Estrie dans la mise en œuvre de projets fauniques;

CONSIDÉRANT QUE les projets recommandés par la Table faune régionale seront évalués par les professionnels de la CRRNT et des représentants de la Table régionale de la faune;

CONSIDÉRANT QU'aucune contribution n'est versée à la CRÉ de l'Estrie pour la gestion du programme pour l'année en cours.

**CRÉ-10-043**

**Il est proposé par Réjean Masson  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

D'accepter la gestion du programme « Acquisition de connaissance et valorisation de la ressource faunique » et d'assumer les frais de gestion à même l'enveloppe de la CRRNT, et ce, de façon exceptionnelle pour l'année en cours.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7 FORUM JEUNESSE ESTRIE**

### **7.1 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) - Recommandation des projets :**

Caroline Falcão fait une présentation succincte du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

Le Forum jeunesse Estrie a la responsabilité de gérer le Fonds régional d'investissement jeunesse en Estrie. Ce fonds est une initiative issue du Plan d'action jeunesse 2002-2005 et a été reconduit lors des Stratégies d'action jeunesse 2006-2009 et 2009-2014 du gouvernement du Québec.

La mission du Fonds régional d'investissement jeunesse de l'Estrie consiste à financer des projets structurants locaux ou des actions jeunesse structurantes POUR et PAR les jeunes de 35 ans et moins de la région de l'Estrie. Ces initiatives doivent répondre aux orientations de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 ainsi qu'aux priorités de développement du Forum jeunesse Estrie.

#### **7.1.1 « Conciliation études-travail » / FRIJ05-0509-01**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi Memphrémagog a déposé une demande de financement pour le projet « Conciliation études-travail » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT le lien significatif entre les objectifs de persévérance scolaire du projet et les priorités d'action du Forum jeunesse Estrie, ainsi que les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet novateur pour le milieu et qu'il n'y a pas d'autres initiatives en ce sens dans la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans une démarche régionale et qu'il est soutenu par le projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PREE);

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte plusieurs confirmations de partenariats pertinentes;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est solide et possède une bonne expertise dans le domaine visé;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte une certaine pérennité via l'embauche d'une ressource à temps partiel affectée au projet par le Carrefour jeunesse emploi de Memphrémagog, à la suite de l'engagement financier accordé par le FRIJ;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès du Pacte pour l'emploi et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

**CRÉ-10-044**

**Il est proposé par Huguette Desrochers  
appuyée par Michèle Lavoie  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 20 090 \$ au projet « Conciliation études-travail », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7.1.2 « Jeunes consommateurs avertis » / FRIJ05-0509-03**

CONSIDÉRANT QUE l'ACEF Estrie a déposé une demande de financement pour le projet « Jeunes consommateurs avertis » dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT la quasi-absence d'information sur le crédit et l'économie pour les jeunes et le vide laissé par l'abolition du cours d'économie à l'école secondaire;

CONSIDÉRANT le lien pertinent que le projet établit avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur possède une bonne expertise dans le domaine puisqu'il offre déjà des ateliers aux jeunes dans les écoles et qu'ils semblent avoir une bonne réception;

CONSIDÉRANT le désir d'impliquer des jeunes dans la production de différents outils.

**CRÉ-10-045**

**Il est proposé par Florencia Mauri  
appuyée par Denis Marceau  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 25 872 \$ au projet « Jeunes consommateurs avertis », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.3 « Look to the mountain » /FRIJ05-0509-04**

CONSIDÉRANT QUE le Eastern Townships Learning Center a déposé une demande de financement pour le projet « Look to the mountain » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT les nombreux liens entre le projet, les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est solide, crédible et possède une bonne expertise dans le domaine touché par le projet;

CONSIDÉRANT le caractère novateur de l'initiative et le fait qu'elle est destinée à une clientèle vulnérable et rarement touchée par des projets;

CONSIDÉRANT les nombreux appuis du milieu et les confirmations de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la voie 9 (augmenter l'offre d'activités parascolaires, sportives et culturelles) du plan « L'école j'y tiens! » qui sera présenté par la ministre de l'Éducation en septembre 2010;

CONSIDÉRANT les implications de développement durable du projet.

**CRÉ-10-046**

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 35 000 \$ au projet « Look to the mountain », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Nicole Robert précise qu'elle appuie ce projet avec beaucoup d'intérêts, étant donné que la clientèle anglophone est aux prises avec plusieurs difficultés et peu de ressources ou moyens s'offrent à elle.

#### **7.1.4 « Déclic vers l'avenir » / FRIJ05-0509-05**

CONSIDÉRANT QUE la Villa Pierrot a déposé une demande de financement pour le projet « Déclic vers l'avenir » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT les nombreux liens entre le projet, les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie ainsi que les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT le potentiel structurant du projet puisqu'il aura un impact direct sur les jeunes femmes touchées et leur famille;

CONSIDÉRANT QUE le projet recèle une certaine pérennité puisqu'une fois les modèles de plans de vie élaborés, ils seront ancrés dans les pratiques et le milieu continuera de s'en servir;

CONSIDÉRANT les nombreuses confirmations de partenariat pertinentes.

**CRÉ-10-047**

**Il est proposé par Huguette Desrochers  
appuyée par Florencia Mauri  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 35 000 \$ au projet « Déclic vers l'avenir », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7.1.5 « Loisirothèque intergénérationnelle » / FRIJ05-0509-06**

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Wotton a déposé une demande de financement pour le projet « Loisirothèque intergénérationnelle » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT les nombreux liens entre le projet, les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie ainsi que les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet qui émane d'un besoin exprimé par la population et les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant en laissant des traces à long terme puisque les équipements seront disponibles pour de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à améliorer la qualité de vie de la population de Wotton, mais aussi celle des municipalités environnantes.

**CRÉ-10-048**

**Il est proposé par Hugues Grimard  
appuyé par Ghyslain Chauveau  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 15 000 \$ au projet « Loisirothèque intergénérationnelle », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.6 « Semeurs d'avenir » / FRIJ05-0509-10**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Jeunes pousses a déposé une demande de financement pour le projet « Semeurs d'avenir » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du projet est démontrée;

CONSIDÉRANT la pertinence et la diversification des actions menées afin d'atteindre les objectifs ciblés;

CONSIDÉRANT le lien avec le plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids 2006-2012 (action # 6) et incidemment, lien avec le plan de travail du comité régional de ce plan d'action;

CONSIDÉRANT le lien pertinent que le projet établit avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse.

**CRÉ-10-049**

**Il est proposé par Nathalie Goguen  
appuyée par Michèle Lavoie  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 28 900 \$ au projet « Semeurs d'avenir », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.1.7 « Jeunesse en action » / FRIJ05-0509-13

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke a déposé une demande de financement pour le projet « Jeunesse en action » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité et bien planifié;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur est solide financièrement et possède une certaine expertise dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin du milieu;

CONSIDÉRANT le lien pertinent que le projet établit avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse.

### CRÉ-10-050

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot  
appuyé par Nathalie Goguen  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 34 050 \$ au projet « Jeunesse en action », à même l'enveloppe du FRIJ;

D'accorder le financement conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet et également à ce que le promoteur s'engage à travailler avec les organisations terrain ayant une expertise auprès des jeunes (ex. Coalition pour le travail de rue et maisons de jeunes);

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.1.8 « Happening de rue de la MRC de Coaticook » / FRIJ05-0509-14

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook a déposé une demande de financement pour le projet « Happening de rue de la MRC de Coaticook » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT l'implication de jeunes directement dans le développement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené par des ressources pertinentes soit l'agente de développement en loisir de la MRC avec l'aide du travailleur de rue;

CONSIDÉRANT QUE le projet met en valeur une image positive des jeunes.

**CRÉ-10-051**

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux  
appuyé par Réjean Masson  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 19 690 \$ au projet « Happening de rue de la MRC de Coaticook », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.1.9 « Alternative à la suspension » / FRIJ05-0509-18**

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire l'Escale d'Asbestos a déposé une demande de financement pour le projet « Alternative à la suspension » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT le lien pertinent que le projet établit avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le projet cible un groupe à haut risque de décrochage scolaire, soit les élèves qui connaissent des sanctions à répétition;

CONSIDÉRANT QUE le projet est novateur pour le milieu et qu'il profite d'un solide partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond.

**CRÉ-10-052**

**Il est proposé par Hugues Grimard  
appuyé par Denis Marceau  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 18 257 \$ au projet « Alternative à la suspension », à même l'enveloppe du FRIJ;

D'accorder le financement conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet et à l'appui du projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE);

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

Certains membres du conseil d'interrogent sur les critères d'évaluation du FRIJ comparativement à ceux du FDR, particulièrement en ce qui concerne la pérennité des projets soutenus. Madame Falcão confirme que cet aspect est pris en compte dans l'analyse.

## 8 AFFAIRES RÉGIONALES

### 8.1 Centre de communication santé de l'Estrie

Madame Roy-Laroche mentionne que l'appel d'intérêt est toujours lancé auprès des MRC et des municipalités de l'Estrie pour solliciter des candidatures d'élus(es) municipaux à occuper un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Centre de communication santé de l'Estrie. Elle mentionne que la CRÉ de l'Estrie a reçu deux (2) candidatures, lesquelles se sont avérées irrecevables, étant donné que les règlements généraux du Centre de communication santé de l'Estrie stipulent que cette personne ne doit pas œuvrer pour ou être reliée à une entreprise de services ambulancier et doit être un élu municipal. Donc, elle réitère l'invitation auprès des membres du conseil d'administration.

## 9 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

### 9.1 Occupation du territoire : consultation par Solidarité rurale du Québec

Madame Roy-Laroche informe les membres que Solidarité rurale du Québec fait une consultation en vue de déposer un avis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) sur l'occupation des territoires.

La CRÉ de l'Estrie participera à la Conférence nationale d'avril prochain. Pour élaborer son positionnement, une séance de travail pourrait avoir lieu le 19 ou le 24 mars prochain à la CRÉ. Madame Roy-Laroche invite les membres intéressés et disponibles à se manifester. Mesdames Nicole Robert et Michèle Lavoie manifestent leur intérêt à siéger à ce comité.

De plus, elle invite les membres qui souhaiteraient partager leur positionnement, préoccupation ou autres, à s'exprimer. Ces propos seront utilisés dans les travaux de réflexion en cours.

### 9.2 Commission parlementaire « vers un développement durable de la pratique »

À la suite du rapport du ministre délégué aux transports, Monsieur MacMillan, relativement au dossier des véhicules hors route (VHR) déposé à l'Assemblée nationale au début décembre 2009, une des actions prévues était de tenir une commission parlementaire sur la pratique VHR. Les CRÉ n'ont pas été invités d'office malgré le suivi en ce sens par le ministère des Transports du Québec. Il a fallu une manifestation de certaines CRÉ pour que l'Assemblée nationale invite les CRÉ à participer aux travaux de la Commission parlementaire. Des dates seront rajoutées selon le nombre de CRÉ souhaitant se faire entendre. La Commission parlementaire porte sur l'ensemble du rapport sans toutefois remettre en cause les éléments déjà annoncés, tels que la prolongation du mandat, du partenariat avec les CRÉ et les différents prix hommage aux bénévoles.

Les CRÉ se sont concertées par l'entremise d'une conférence téléphonique et ont décidé qu'il serait opportun de présenter un avis collectif. Cet avis n'empêche pas une CRÉ de déposer un avis individuel. Les 5 points qui font consensus pour les CRÉ sont :

- L'augmentation du montant accordé pour la réalisation du mandat par la CRÉ de 40 000 \$ à 60 000 \$;
- La possibilité d'inclure les sentiers locaux dans le mandat, à la discrétion de chacune des régions;
- L'augmentation de l'enveloppe financière disponible pour l'aménagement des sentiers;
- Le plan d'évacuation des blessés : santé et sécurité publique doivent réellement se pencher sur le sujet en tenant compte de tous les tenants et aboutissements;
- La prévision d'un mode de compensation des propriétaires selon le principe de l'utilisateur payeur.

Un avis collectif sera donc produit par la CRÉ Lanaudière. Reste à savoir quel mécanisme sera mis en place pour présenter cet avis en Commission parlementaire.

Dans un premier temps, Monsieur Fréchette interpelle les membres en leur demandant si ceux-ci désirent que la CRÉ de l'Estrie se joigne à l'ensemble des autres CRÉ pour dresser cet avis et dans un deuxième temps, s'ils souhaitent que cet avis soit présenté devant la commission parlementaire.

Les membres du conseil d'administration sont fortement favorables à ce que la CRÉ de l'Estrie fasse consensus avec les autres CRÉ et que cet avis soit présenté à la Commission parlementaire.

Dans un deuxième temps, la CRÉ de l'Estrie a manifesté son intérêt à déposer un avis individuel à la Commission parlementaire. La mécanique de rédaction et de validation de l'avis serait à discuter avec la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la CRÉ.

Les membres du conseil d'administration sont fortement favorables à ce que la CRÉ de l'Estrie présente les préoccupations et les réflexions régionales en Commission parlementaire, s'il y a lieu.

## **10 AFFAIRES DIVERSES**

Au nom de tous les membres du conseil d'administration, Mme Nathalie Goguen demande qu'un message soit livré à Monsieur Normand Potvin pour lui témoigner de bonnes pensées pour les prochaines étapes de sa vie et pour lui souligner son apport social au sein de la CRÉ de l'Estrie.

## **11 PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 31 mars 2010.

---

**12 LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets ayant été traités, Madame Colette Roy-Laroche remercie les membres et déclare la séance close. Monsieur Bernard Sévigny tient à remercier et à féliciter Madame Roy-Laroche qui a accompli sa fonction de présidente d'assemblée avec beaucoup de compétence et d'élégance.

**CRÉ-10-053 Il est proposé par Denis Marceau  
appuyé par Nathalie Goguen  
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 15.

**Adoptée à l'unanimité**

---

COLETTE ROY-LAROCHE, vice-présidente

---

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire